REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2552

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement du parvis de la gare

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vial

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2552

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Charbonnières les Bains
objet :	**Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement du parvis de la gare**
service :	Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'aménagement du parvis de la gare à Charbonnières les Bains est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2008-2014 dans le cadre du projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL).

Le projet ferroviaire de l'Ouest lyonnais est identifié comme "grand projet" dans le projet global REAL dont l'objectif principal est de renforcer l'intégration des réseaux de transports publics en coordonnant les différentes actions des partenaires du transport de l'aire urbaine lyonnaise, pour développer l'inter modalité dans les déplacements quotidiens.

Dans ce contexte, les partenaires de REAL se sont engagés dans la mise en place d'une desserte performante et attractive pour les habitants de l'Ouest lyonnais, s'appuyant sur le projet de modernisation des 3 axes du réseau ferroviaire de l'Ouest lyonnais, Lyon Saint Paul-Sain Bel, Lyon Saint Paul-Brignais et Lyon Saint Paul-Lozanne, intégrant le tronc commun Lyon Saint Paul-Tassin la demi-lune.

Le projet ferroviaire de l'Ouest lyonnais a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 janvier 2007.

Ce projet a fait l'objet d'un premier protocole, signé le 8 octobre 2007, entre l'Etat, la Région, Réseau ferré de France (RFF), la SNCF, la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône.

Dans ce projet, les gares constituent un maillon essentiel de la chaîne des transports. Leur aménagement doit permettre à la fois de garantir une bonne accessibilité au réseau de transport ferroviaire par une offre de parkings de rabattement des voitures particulières adaptée et des aménagements facilitant l'inter modalité entre les services de transports en commun (bus du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise -SYTRAL- et cars du Conseil général), les piétons et les vélos.

Elles doivent également offrir de façon plus générale un meilleur service aux usagers en termes d'accès aux quais, d'attente, d'information.

Pour répondre à cet enjeu de rabattement, l'ensemble des aménagements a fait l'objet d'un second protocole en date du 11 février 2008 entre l'ensemble des partenaires du premier protocole élargi au SYTRAL. Il a été approuvé par délibération n° 2008-4751 du Conseil du 11 février 2008.

Le projet d'aménagement du parvis de la gare de Charbonnières les Bains poursuit l'objectif d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et d'améliorer la lisibilité des différents modes de transports, notamment avec l'aménagement de la station taxis.

La création de 2 plateaux ralentisseurs assurera une meilleure sécurité des voyageurs.

Le Conseil de communauté est sollicité pour l'individualisation de l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, pour un montant de 360 000 € TTC sur le budget principal pour 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement du parvis de la gare à Charbonnières les Bains.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2632 pour un montant total de 360 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.